



INFO PRESSE

Date : 16/04/2019

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Déchets : opérations de contrôle et d'information sur la commune de Bassens

Le service de Gestion des déchets de Grand Chambéry et la ville de Bassens organisent une action conjointe pour (re)informer les riverains sur les bonnes pratiques en terme de dépose des déchets durant tout le mois d'avril. En effet, le secteur ciblé par ces opérations, celui des rues Arthur Haulotte et Antoine Féjoz, a été identifié comme particulièrement sujet aux incivilités : stationnement gênant devant les conteneurs empêchant le bon déroulement de la collecte et dépôts importants de sacs poubelle et d'encombrants autour des conteneurs.

Afin d'enrayer ces comportements, fin mars une communication de rappel des consignes a été faites auprès de l'ensemble des riverains. Et depuis le début de mois d'avril, des 8 actions ont déjà été menées sur ce secteur en présence d'un agent du pôle relation usager du service gestion des déchets, d'un représentant élu de la ville de Bassens et un agent de la police municipale. Ces opérations consistent à constater les infractions et de verbaliser (6 véhicules en stationnement gênants constatés depuis début avril). Les opérations se tiennent au moment des collectes le lundi après-midi (15h-15h30) et le mardi matin (7h-7h30).

Hier, lundi 15 avril, les contrôles ont été réalisés en présence de M. Turon, Maire de la commune de Bassens. Aucun stationnement gênant n'a été constaté ce jour, cependant des sacs poubelles étaient déposés au pied des conteneurs. Pour 2 d'entre eux les agents ont réussi à identifier les contrevenants. Ils recevront très bientôt une facture de nettoyage de 200€.

Pour rappel, le stationnement gênant est passible d'une amende de 135€, et les dépôts de sacs au sol (ou encombrants) d'une amende pouvant aller de 38 à 1500 € auxquels s'ajoutent une facture de nettoyage de 200€.

Contact presse :
Service de Gestion des Déchets : 04 79 96 86 26